

AVIS PUBLIC

Séance du conseil municipal à huis clos

Avis est par la présente donné :

À la population que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du mardi 7 avril 2020 se tiendra à huis clos par téléconférence.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien à la présente, vous pouvez communiquer avec le soussigné par voie électronique à l'adresse suivante : jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 30^e jour du mois de mars deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général